

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE
Le 9 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette qui s'est réuni en séance extraordinaire le 8 décembre 2025 à 16 h 00 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, sis au 5 chemin du Village.

Sont présents : Monsieur Marc Delorme, maire
 Monsieur Claude Leborgne, conseiller siège #2
 Monsieur Claude Desbiens, conseiller siège #3
 Monsieur Jacques Inkel, conseiller siège #4
 Monsieur Carl Perron, conseiller siège #6

Sont absentes : Monsieur Gaétan Lavigne, conseiller siège #1
 Monsieur Patrick Blue, conseiller siège #5

Madame Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil le 5 décembre 2025.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance est ouverte à 16h00 par Monsieur le Maire Marc Delorme. Madame Mélissa Gaudreau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2025-12-153

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance de l'ordre du jour ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ;

- 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ;**
- 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;**
- 3.0 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026**
- 4.0 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS ;**
- 5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR ;**
- 6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.**

Adopté à l'unanimité.

3.0 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Résolution 2025-12-154

Considérant que le conseil municipal doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier ;

Considérant que le budget doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent ;

SUR PROPOSITION du conseiller Carl Perron
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

Que le budget pour l'exercice financier 2026 de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette prévoit des dépenses au montant de 544 655 \$ et des revenus pour un montant équivalent, et est adopté, le tout mis aux archives pour fins de référence.

Adopté à l'unanimité.

4.0 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Résolution 2025-12-155

Considérant que le plan triennal d'immobilisations doit être adopté pour les trois prochaines années ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Le Borgne
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D'accepter le Plan triennal d'immobilisation pour les années 2026 à 2028 tel que déposé. Le tout mis aux archives pour fins de référence.

Adoptée à l'unanimité.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR ;

Il n'y a pas de public.

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Résolution 2025-12-156

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Le Borgne
APPUYÉE par le conseiller Carl Perron,
IL EST RÉSOLU

DE LEVER LA SÉANCE, IL EST 17H17.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Marc Delorme
Maire

Madame Mélissa Gaudreau
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Marc Delorme, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Je, soussignée Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessus. Si certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget, ceux-ci seront financés à même le surplus général du présent exercice.

